

Penser avec Michel Foucault
Les mardis de la philosophie

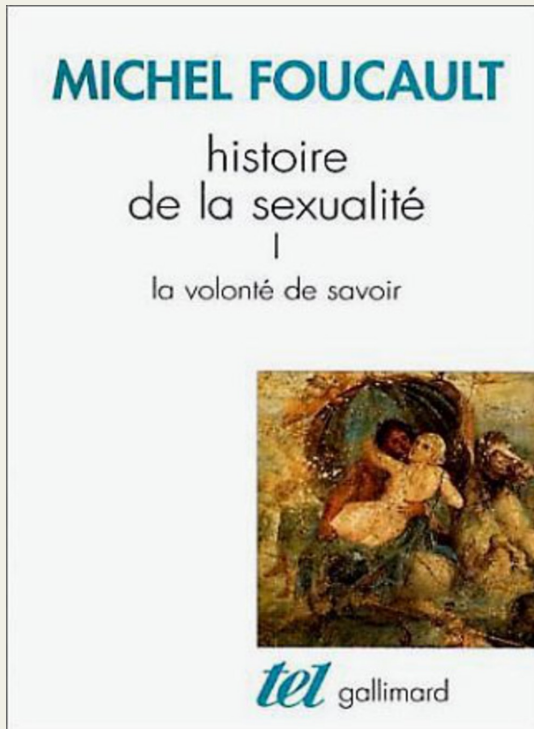
Sébastien Laoureux
Université de Namur

14 mars 2017

Cinquième séance

Qu'est-ce que la bio-politique?

La volonté de savoir est publié en 1976. Premier volume d'une histoire de la sexualité qui à l'origine devait comporter six autres ouvrages.



Participe à la même dynamique que *Surveiller et punir*. Le corps comme moyen de déceler les multiples investissements du pouvoir.

"Il faut défendre la société »,
cours au Collège de France (1976)
s'inscrit dans le même champs d'étude.

A nouveau l'ensemble de ce travail
est lié à ce qui constitue l'"actualité"
de Foucault.

MICHEL FOUCAULT

« IL FAUT DÉFENDRE
LA SOCIÉTÉ »

Cours au Collège de France. 1976

HAUTES ÉTUDES

EHESS
GALLIMARD
SEUIL

Plan de cette séance

- 1. La sexualité et l'aveu*
- 2. Le pouvoir et la biopolitique*
- 3. Le philosophe et le contre-pouvoir*

1. La sexualité et l'aveu

Originalité de Foucault : Prendre le contrepied des discours et théories habituelles sur la sexualité.

La sexualité est "classiquement" considérée comme un domaine où s'exercent interdictions et censures.

La bourgeoisie aurait asservi la sexualité : on n'en parle pas et on ne la pratique qu'avec discrétion.

Cf. Chapitre "L'hypothèse répressive".

*XVII^e siècle : ce serait le début d'un âge de **répression**, propre aux sociétés qu'on appelle bourgeoises, et dont nous ne serions peut-être pas encore tout à fait affranchis. Nommer le sexe serait, de ce moment, devenu plus difficile et plus coûteux. (...) Sans même avoir à le dire, la pudeur moderne obtiendrait qu'on n'en parle pas, par le seul jeu de prohibitions qui renvoient les unes aux autres : **des mutismes qui, à force de se taire, imposent le silence. Censure.***

(La volonté de savoir, p. 26)

Au contraire, selon Foucault, on assiste ces trois derniers siècles à une véritable explosion discursive à propos du sexe, plus précisément dans le champs d'exercice du pouvoir.

Incitation institutionnelle à en parler, et à en parler de plus en plus; obstination des instances du pouvoir à en entendre parler et à le faire parler lui-même sur le mode de l'articulation explicite et du détail indéfiniment cumulé.

(La volonté de savoir, p. 27)

Face à cette fluctuation des discours, l'interdit n'apparaît que comme secondaire.

*L'interdit de certains mots, la décence des expressions, toutes les censures du vocabulaire pourraient bien n'être que des dispositifs seconds par rapport à **ce grand assujettissement** : des manières de le rendre moralement acceptable et techniquement utile.*

(La volonté de savoir, p. 30)

Mais d'où vient cette prolifération des discours ? Qu'est-ce qui la conditionne ? Il semble qu'elle émane d'une forme de "pouvoir-savoir" qui s'est développée en Occident et qui le marque profondément : l'aveu.

Historiquement, deux grandes procédures pour produire la vérité du sexe, liées à deux types de sociétés :

1-les sociétés qui se sont dotées d'un *ars erotica* (Chine, Japon, Inde, Rome, sociétés arabo-musulmanes,...) : la vérité est extraite du plaisir lui-même.

De cet art magistral, les effets, bien plus généreux que ne le laisserait supposer la sécheresse de ses recettes, doivent transfigurer celui sur qui il fait tomber ses privilèges : maîtrise absolue du corps, jouissance unique, oubli du temps et des limites, élixir de la mort et de ses menaces.

(La volonté de savoir, p. 77)

2-Notre civilisation est la seule à pratiquer une *scientia sexualis*.

Elle a développé au cours des siècles des procédures pour dire la vérité du sexe qui s'opposent à l'art des initiateurs et au secret magistral : **l'aveu**.

Ces "aveux" sont sollicités depuis différents foyers : par l'Eglise, d'abord, mais très vite au cours des XVIIe et des XVIIIe on va assister selon Foucault à une démultiplication des discours sur le sexe.

L'Église : L'extension de l'aveu, et de l'aveu de la chair ne cesse de croître. La Contre-Réforme s'emploie à accélérer le rythme de la confession annuelle.

Pensées, désirs, imaginations voluptueuses, délectations (...), tout cela désormais doit entrer, et en détail, dans le jeu de la confession.

Mise en place pour la première fois d'une contrainte, d'une injonction particulière à l'Occident moderne :

La tâche, quasi infinie, de dire, de se dire à soi-même et de dire à un autre, aussi souvent que possible, tout ce qui peut concerner le jeu des plaisirs, sensations et pensées innombrables qui, à travers l'âme et le corps, ont quelque affinité avec le sexe.

(La volonté de savoir, p. 29)

Ce discours sur le sexe a été déporté au-delà de la spiritualité chrétienne par différents mécanismes de pouvoir au fonctionnement desquels le discours sur le sexe est devenu essentiel.

Au XVIIIe va se développer une incitation politique, économique, pédagogique à parler du sexe.

-Problème économique et politique de la **population** avec ses phénomènes spécifiques : natalité, morbidité, durée de vie, fécondité, état de santé, fréquence des maladies, forme d'alimentation et d'habitat.

-Les dispositifs architecturaux de l'**école**, les règlements de discipline et l'ensemble de l'organisation intérieure.

Autour du collégien et de son sexe prolifère toute une littérature de préceptes, d'avis, d'observations, de conseils médicaux, de cas cliniques, de schémas de réforme, de plans pour des institutions idéales. (...) Il serait inexacte de dire que l'institution pédagogique a imposé massivement le silence au sexe des enfants et des adolescents. Elle a au contraire depuis le XVIII^e siècle, démultiplié à son sujet les formes de discours.

(La volonté de savoir, p. 40-41).

D'autres foyers qui à partir du XVIII et du XIX sont entrés en activités pour susciter les discours sur le sexe : La **médecine**, la **psychiatrie**, la **justice pénale** (qui s'ouvre à la juridiction des petits attentats et des outrages mineurs).

De l'impératif singulier qui impose à chacun de faire de sa sexualité un discours permanent, jusqu'aux mécanismes multiples qui, dans l'ordre de l'économique, de la pédagogie, de la médecine, de la justice, incitent, extraient, aménagent, institutionnalisent le discours sur le sexe, c'est une immense prolixité que notre civilisation a requise et organisée. Peut-être aucun autre type de société n'a jamais accumulé, et dans une histoire relativement si courte, une telle quantité de discours sur le sexe. (...) Sur le sexe, la plus intarissable, la plus impatiente des sociétés, il se pourrait bien que ce soit la nôtre.

(La volonté de savoir, pp. 45-46)

L'individu est "authentifié" par le discours de vérité qu'il est **capable** ou **obligé** de tenir sur lui-même.

*L'aveu est devenu, en Occident, une des techniques les plus hautement valorisées pour produire le vrai. Nous sommes devenus depuis lors **une société singulièrement avouante.***

*L'aveu a diffusé loin ses effets : dans la justice, dans la médecine, dans la pédagogie, dans les rapports familiaux, dans les relations amoureuses, dans l'ordre le plus quotidien, et dans les rites les plus solennels ; on avoue ses crimes, on avoue ses péchés, on avoue ses pensées et ses désirs, on avoue son passé et ses rêves, on avoue son enfance; on avoue ses maladies et ses misères ; (...) on avoue en public et en privé, à ses parents, à ses éducateurs, à son médecin, à ceux qu'on aime; on se fait à soi-même, dans le plaisir et la peine, des aveux impossibles à tout autre (...). On avoue – ou on est forcé d'avouer. (...) **L'homme, en Occident, est devenu une bête d'aveu.***

(La volonté de savoir, p. 79-80)

Constitution de l'aveu en science : une science-aveu.

L'aveu – et plus particulièrement l'aveu sexuel – s'est progressivement mis à fonctionner dans les schémas de la régularité scientifique.

2. Le pouvoir et la biopolitique

Mais *La volonté de savoir* est aussi une histoire du **pouvoir**.

Il s'agit bien d'analyser la formation d'un certain type de savoir sur le sexe – non pas en termes de répression ou de loi – mais en termes de pouvoir. Foucault parle de "pouvoir-savoir".

Pouvoir souverain : droit de vie et de mort. Fonctionnement vertical.

Profonde mutation dans ce mécanisme de pouvoir à partir de l'Age Classique. Non plus un pouvoir destiné à détruire (droit de mort) mais plutôt destiné à produire des forces, à la faire croître, à les ordonner.

*On pourrait dire qu'au vieux droit de faire mourir et laisser vivre s'est substitué un pouvoir de faire vivre ou de rejeter dans la mort. S'ouvre ainsi l'ère d'un "**bio-pouvoir**" (...). C'est sur la vie maintenant et tout au long de son déroulement que le pouvoir établit ses prises.*

(La volonté de savoir, p. 181-182)

Passage à un pouvoir qui gère la vie.

Séance 4 : question des "disciplines" qui se centrent sur le "corps comme machine" :

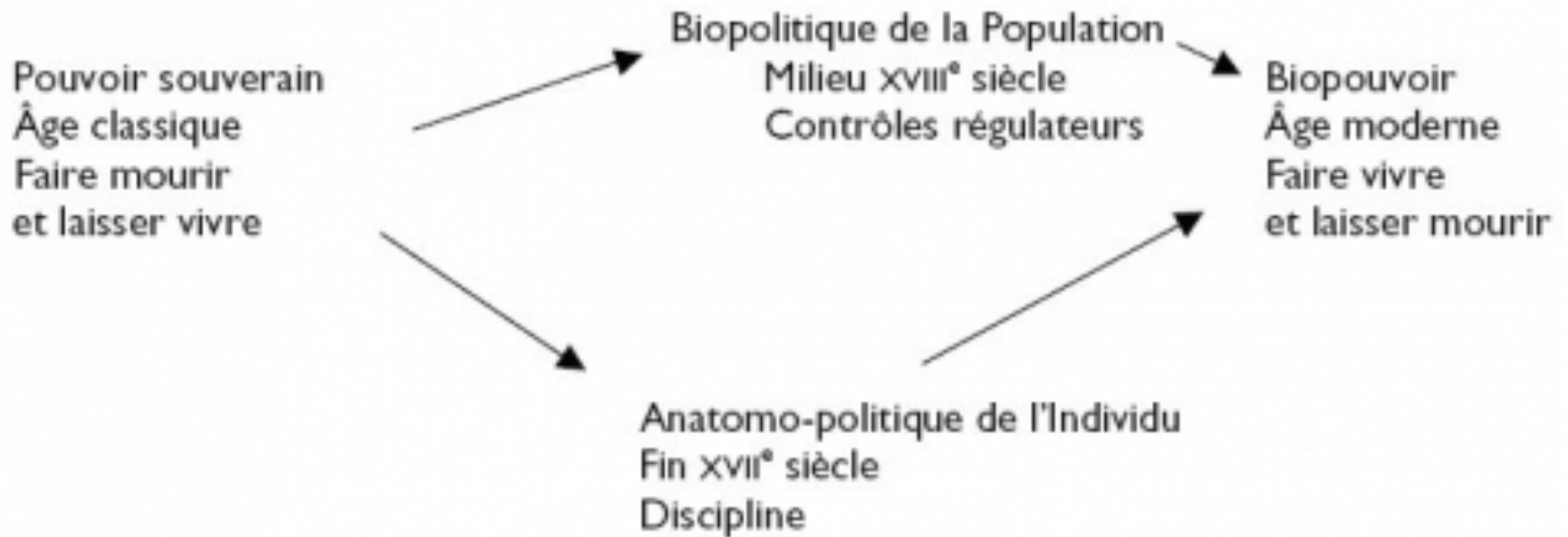
*Son dressage, la majoration de ses aptitudes, l'extorsion de ses forces, la croissance parallèle de son utilité et de sa docilité, son intégration à des systèmes de contrôle efficaces et économiques, tout cela a été assuré par des procédures de pouvoir qui caractérisent les **disciplines**.*

(La volonté de savoir, p. 183)

A côté de cela, vers le milieu du XVIII^{ème}, une autre tendance se développe centrée cette fois sur le "corps espèce", le corps "traversé par la mécanique du vivant et servant de support aux processus biologique" :

*La prolifération, les naissances et la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, la longévité, avec toutes les conditions qui peuvent les faire varier; leur prise en charge s'opère par toute une série d'intervention et de contrôle régulateurs : **une bio-politique de la population.***

(La volonté de savoir, p. 183)



F. Keck, "Les usages du biopolitique", *L'homme*, 2008/3-4.

Au XVIII^{ème} se produit quelque chose de nouveau : La santé, le bien-être physique de la population devient un objectif majeur du pouvoir politique.

Les différents appareils de pouvoir ont à prendre en charge les corps pour les **aider** et au besoin les **contraindre** à garantir leur santé.

Donc, à côté des fonctions exercées jusque là par le pouvoir politique (fonction de la guerre et de la paix, fonction du maintien de l'ordre et de l'organisation de l'enrichissement), nouvelle fonction au XVIII^{ème} :

Aménagement de la société comme un milieu de bien-être physique, de santé optimale, de longévité,...

Une biopolitique de la population : ce sont les caractères proprement biologiques de l'homme qui sont pris en charge (prolifération, naissances, mortalité, niveau de santé, durée de vie,...).

Le pouvoir n'a plus simplement affaire à des **sujets de droit**, mais à des **êtres vivants**.

Nécessite la mise en place de différents **contrôles régulateurs** (nombreux règlements, création de diverses institutions,...).

Ces contrôles régulateurs sont regroupés sous le nom générique de **police**.

Police = "l'ensemble des moyens par lesquels on peut faire croître les forces de l'Etat tout en maintenant le bon ordre de cet Etat"
(Sécurité, territoire, population. Cours au collège de France. 1977-1978, p. 321).

Selon les définitions que Foucault retrouve dans les textes d'époque, la police =

Moyens qui servent à la splendeur de l'Etat tout entier et au bonheur de tous les citoyens.

(Sécurité, territoire, population, p. 321).

Puissance normative de l'idée même d'*épanouissement*, de *bonheur*, de *bien-être*.

5 grandes fonctions de ces nouveaux contrôles régulateurs

(cf. *Sécurité, territoire, population*, pp. 330-332) :

1. Le *nombre* des hommes

2. Les *nécessités de la vie* et le *bien vivre*

3. La *santé*

4. L'*activité des hommes* et le rejet de l'*oisiveté*

5. La *circulation des produits de l'activité* des hommes

La biopolitique = la gestion quotidienne de la vie.

Selon Foucault = véritable mutation anthropologique.

Mais à travers cette biopolitique, il y a aussi une volonté de contrôle et de normalisation.

Cette volonté de contrôle et de normalisation s'exprime notamment à travers une différence entre la **loi** et la **norme** :

Une des conséquences de cet accent sur le bio-pouvoir est l'importance croissante prise par le jeu de la **norme** aux dépens du **système juridique de la loi**.

Il y a donc un niveau proprement **disciplinaire** du pouvoir (où s'effectue la "production" des sujets, mais aussi leur "assujettissement").

Il y par ailleurs un niveau **juridico-politique** qui a pour fonction de masquer le premier niveau (où les processus d'assujettissement sont inégalitaires et dissymétriques).

En s'intéressant plutôt à la **norme** (au niveau proprement disciplinaire) qu'à la **loi** (le niveau juridico-politique), Foucault déplace complètement l'analyse sur le pouvoir.

Il ne s'agit plus de s'interroger sur la **légitimité** ou la **finalité** du pouvoir : quelle en est l'essence, quelle est la meilleure forme de gouvernement ?

Il s'agit plutôt de s'intéresser aux relations de pouvoir immanentes au monde social, relations mouvantes et qui s'exercent à travers une multiplicité d'éléments ténus.

Le pouvoir n'est pas considéré comme une substance, quelque chose que certains posséderaient. Le pouvoir est toujours quelque chose qui **s'exerce** et qui **s'effectue**.

Conception profondément **relationnelle** du pouvoir. Le pouvoir traverse l'ensemble du corps social. Le pouvoir est ce qui circule.

Les relations de pouvoirs = rapports de force

Les rapports de force multiples qui se forment et jouent dans les appareils de production, les familles, les groupes restreints, les institutions, servent de support à de larges effets de clivage qui parcourent l'ensemble du corps social.

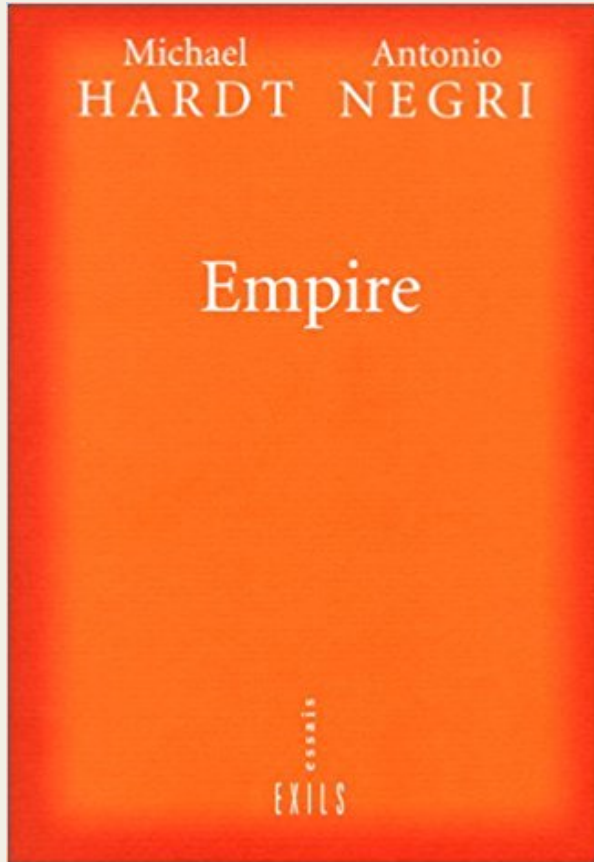
Conclusions pessimistes ? Ce que Foucault indique également, c'est que de tels dispositifs de pouvoir ne réduisent jamais complètement les forces sur lesquelles ils s'exercent.

Là où il y a pouvoir, il y a résistance.

*Ces points de résistance sont présents partout dans le réseau de pouvoir. Il n'y a donc pas par rapport au pouvoir **un** lieu du grand Refus – âme de la révolte, foyer de toutes les rébellions, loi pure du révolutionnaire. Mais **des** résistances qui sont des cas d'espèces : possibles, nécessaires, improbables, spontanées, sauvages, solitaires, concertées, rampantes, violentes, irréconciliables...*

(La volonté de savoir, p. 126)

Biopolitique et biopouvoir – des concepts à l'héritage multiple :



Toni Negri et Michael Hardt,
Empire (2000) : radicalisation et
déplacement de la notion de
biopouvoir.

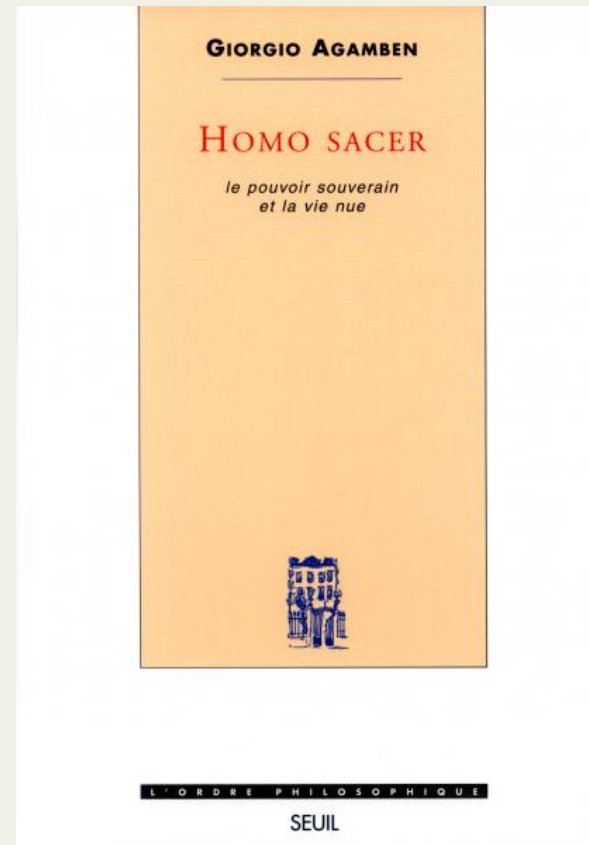
Dans plusieurs ouvrages du milieu des années soixante-dix, (Michel Foucault) a avancé que l'on ne saurait comprendre le passage de l'Etat « souverain » de l'Ancien Régime à l'Etat « disciplinaire » sans prendre en compte la façon dont le contexte biopolitique a été progressivement mis au service de l'accumulation capitaliste (...).

L'un des objectifs centraux de sa stratégie, à cette période, était d'aller au-delà des versions du matérialisme historique (...) qui considéraient le problème du pouvoir (...) sur un plan suprastructurel, distinct du plan réel et fondamental de la production.

*Il ne semble pas, toutefois, que Foucault (...) ait jamais réussi à libérer sa pensée de cette « épistémologie structuraliste » qui guidait sa recherche depuis le début. (...) En fin de compte, **ce que Foucault ne réussit pas à appréhender, c'est bien la dynamique réelle de la production dans la société biopolitique.***

(M. Hardt et T. Negri, *Empire*, Exils, 2000, pp. 53-54).

Giorgio Agamben, *Homo Sacer*.
Le pouvoir de la vie nue (1997) :
le pouvoir souverain a toujours
été un biopouvoir.



L'une des orientations les plus constantes du travail de Foucault est l'abandon résolu de l'approche traditionnelle du pouvoir, fondée sur des modèles juridico-institutionnels (la définition de la souveraineté, la théorie de l'Etat), en vue d'une analyse des modalités concrètes à travers lesquelles le pouvoir pénètre dans le corps même des sujets et dans leurs formes de vie. (...) Toutefois, dans ses recherches, le point de convergence de ces deux aspects du pouvoir est resté singulièrement dans l'ombre, si bien qu'on a pu dire que Foucault aurait constamment refusé d'élaborer une théorie unitaire du pouvoir. (...)

*La présente recherche concerne le point de jonction caché entre le modèle juridico-institutionnel et le modèle biopolitique du pouvoir. L'un des résultats auxquels elle est parvenue est précisément le constat **que les analyses ne peuvent être séparées**, et que l'implication de la vie nue dans la sphère politique constitue le noyau originaire – quoique occulté – du pouvoir souverain. On peut dire en fait que la production d'un corps biopolitique est l'acte original du pouvoir souverain.*

*(G. Agamben, *Homo Sacer. Le pouvoir souverain de la vie nue*, Seuil, 1997, pp. 13-14)*

3. Le philosophe et le contre-pouvoir

Cf, "La philosophie analytique de la politique" (1978, texte n. 232).

Les figures de l'anti-despotisme en philosophie.

*L'une des plus vieilles fonctions du philosophe en Occident – philosophe, je devrais dire aussi bien sage et peut-être, pour employer ce vilain mot contemporain, intellectuel –, l'un des principaux rôles du philosophe en Occident a été **de poser une limite, de poser une limite à ce trop de pouvoir, à cette surproduction du pouvoir chaque fois et dans tous les cas où elle risquait de devenir menaçante.** Le philosophe, en Occident, a toujours plus ou moins le profil de l'**anti-despote**. Et cela sous plusieurs formes possibles que l'on voit se dessiner dès le début de la philosophie grecque*
(p. 536-537).

Quelles sont ces formes ?

-Le philosophe pédagogue

-Le philosophe prophète

-Le philosophe législateur

Typologie établie par Aristote :

Pouvoir exercé	QUI	Un seul	Quelques-uns	Le <i>Demos</i>
QUOI				
Pour tous		royauté	aristocratie	régime constitutionnel
Pour soi-même		tyrannie	oligarchie	démocratie

*Peut-être la philosophie peut-elle jouer encore un rôle du côté du contre-pouvoir, à condition que ce rôle ne consiste plus à faire valoir, en face du pouvoir, la loi même de la philosophie, à condition que la philosophie cesse de se penser comme **prophétie**, à condition que la philosophie cesse de se penser ou comme **pédagogie**, ou comme **législation**, et qu'elle se donne pour tâche **d'analyser, d'élucider, de rendre visible, et donc d'intensifier les luttes qui se déroulent autour du pouvoir**, les stratégies des adversaires à l'intérieur des rapports de pouvoir, les tactiques utilisées, les foyers de résistance, à condition en somme que la philosophie cesse de poser la question du pouvoir en terme de bien ou de mal, mais en terme d'existence.*

Non pas se demander : le pouvoir est-il bon ou est-il mauvais, légitime ou illégitime, question de droit ou de morale ? Mais, simplement, essayer d'alléger la question du pouvoir de toutes les surcharges morales et juridiques dont on l'a jusque-là affecté, et poser cette question naïve (...) : au fond, les relations de pouvoir, en quoi cela consiste-t-il ?

(p. 540)

1. Ne pas poser la question du pouvoir en termes de bien ou de mal, mais en termes d'existence (d'effectivité). Ne pas poser la question du "Quoi" (les finalités) mais celle du "Qui".

2. Tâche de la philosophie : intensifier les luttes autour du pouvoir.

3. Le philosophe ne doit pas faire valoir en face du pouvoir la loi même de la philosophie.

Séance 6

Penser l'actualité, diagnostiquer le présent